



FNE SARTHE S'ASSOCIE PLEINEMENT À LA POSITION DE FNE NATIONALE ET À LA LETTRE OUVERTE DE NÉGAWATT CONTRE LA RÉFORME VISANT À ABAISSER LE COEFFICIENT DE CONVERSION DE L'ÉLECTRICITÉ EN ÉNERGIE PRIMAIRE (CEP) DE 2,3 À 1,9.

[Consulter la contribution de FNE ici](#)

[Consulter la Lettre ouverte de Négawatt ici, dont FNE est signataire.](#)

Le gouvernement propose de modifier le facteur de conversion de l'énergie finale (EF) en énergie primaire (EP). Ce facteur de conversion (CEP) est actuellement établi à 2,3 et le gouvernement entend le baisser à 1,9 après une première diminution de 2,58 à 2,3 en 2020.

Ce coefficient EF/EP est censé refléter une réalité physique liée à la composition du mix électrique et à son efficacité en tenant compte de l'énergie primaire utilisée par les centrales électriques et l'énergie perdue par le réseau électrique.

Cette réforme est scientifiquement infondée, socialement injuste et **totale**ment inadaptée aux **réalités de la Sarthe**, un département fortement touché par la précarité énergétique, le vieillissement du bâti, et la fragilité économique des ménages.

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SARTHE

Fédération départementale des associations de protection de l'environnement
Association loi 1901 membre de FNE pays de la Loire, Graine pdl et Fnaut
Agréée « protection de la nature » ; « jeunesse et éducation populaire » ; « habilitation »

10 rue Barbier 72000 Le Mans

Tél : 02 43 88 59 48 – www.fne-sarthe.fr/





Un département particulièrement vulnérable :

- 17% (43 859 logements) des logements seraient des passoires énergétiques (étiquettes F ou G) contre 14.5% pour la région Pays de la Loire en 2022.
- Une résidence sur 4 serait en étiquette E
- Plus de 5 000 demandes FSL adressées au Conseil Départemental de la Sarthe, dont 20% sont des aides directes liées à l'énergie. Une hausse de demande de 16% par rapport à 2023. Le montant moyen lié à l'énergie est de 383€.
- 4 locataires sur 10 résident dans un logement HLM contre 35.1% en région Pays de la Loire et 36.3% dans l'Hexagone.
- 15.47% des sarthois sont en situation de précarité énergétique
- En 2021, 50% des sarthois ont un niveau de vie inférieur à 22 300€ (médiane du niveau de vie).
- 13.5% des sarthois vivent sous le seuil de pauvreté (taux de pauvreté le plus élevé de la région Pays de la Loire).
- 44.1% des logements ont été construits avant 1971
- 28.1% des ménages sarthois sont chauffés à l'électricité

Revaloriser artificiellement l'étiquette énergie des logements chauffés à l'électricité ferait instantanément sortir des passoires thermiques chauffées par des convecteurs électriques des classes F et G, sans aucun travaux de rénovation. Les premiers perdants d'une telle mesure seraient bien entendu les locataires, souvent précaires, de passoires et bouilloires thermiques. Les propriétaires de ces logements n'auraient plus aucune incitation ni obligation à les rénover, malgré des factures toujours aussi élevées pour les locataires

Dans ce contexte, le Diagnostic de performance énergétique (DPE) est un outil essentiel pour identifier et rénover les logements les plus inefficaces. Sachant que 69 % des Français considèrent le DPE comme un critère important dans le choix de leur logement. Alors que se concrétise le plan de fiabilisation du DPE, la réforme contrarierait l'effort de restauration de la confiance dans ce dispositif.

Le fausser en abaissant le CEP revient à masquer l'urgence et à décourager la rénovation.

En abaissant le CEP, le gouvernement souhaite « dépenaliser l'électricité ». Mais le DPE a déjà évolué depuis 2021 et comprend 2 échelles : une pour les émissions de GES du logement et une pour sa performance énergétique, pour à la fois tenir compte des enjeux énergétiques et climatique en prenant en compte la partie décarbonée de notre électricité. Il ne s'agit pas d'une dépenalisation mais d'une promotion.

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SARTHE

Fédération départementale des associations de protection de l'environnement
Association loi 1901 membre de FNE pays de la Loire, Graine pdl et Fnaut
Agréée « protection de la nature » ; « jeunesse et éducation populaire » ; « habilitation »

10 rue Barbier 72000 Le Mans

Tél : 02 43 88 59 48 – www.fne-sarthe.fr/





Un frein à la rénovation :

Après la réforme estivale de MaPrimeRénov' Rénovation d'Ampleur dont les demandes pourront être réalisées qu'à compter du 30 septembre, avec une baisse des aides pour les foyers vulnérables et un nombre de dossier limité (<https://www.ecologie.gouv.fr/actualites/reouverture-du-guichet-maprimerenov-30-septembre-reponses-vos-questions>).

Le DPE avec un CEP à 1,9 sera plus favorable aux logements chauffés à l'électricité, et n'incitera plus à la réalisation de travaux de rénovation. En rendant les logements chauffés à l'électricité artificiellement plus performants, cette réforme :

Diminue le nombre de logements considérés comme prioritaires à rénover,

Allège les obligations pour les propriétaires, notamment bailleurs,

Et retire tout effet incitatif pour les ménages à agir.

Cela revient à laisser des foyers dans des logements inconfortables, chers à chauffer, et parfois indécents, tout en les rassurant à tort par une étiquette « verte ».

En faussant l'outil de référence, on désorganise l'action publique et on fragilise les stratégies locales de lutte contre la précarité énergétique.

Un autre coup dur pour le secteur du bâtiment :

La rénovation énergétique, notamment des logements sociaux, repose sur :

Des investissements importants,

Des plans pluriannuels pilotés par les bailleurs sociaux,

Une filière mobilisée (bureaux d'études, artisans, PME...).

En rendant inutile ou moins urgente une partie des rénovations, cette réforme risque de provoquer une baisse d'activité pour les entreprises du bâtiment.

Or, le département de la Sarthe compte de nombreuses entreprises du secteur, qui jouent un rôle majeur dans l'emploi local. Ce choix politique met donc en péril une dynamique économique vertueuse, à la fois pour le climat, le confort des habitants, et l'emploi local.

Une modification artificielle des résultats du DPE ne saurait remplacer une politique ambitieuse de rénovation performante.

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SARTHE

Fédération départementale des associations de protection de l'environnement
Association loi 1901 membre de FNE pays de la Loire, Graine pdl et Fnaut
Agréée « protection de la nature » ; « jeunesse et éducation populaire » ; « habilitation »

10 rue Barbier 72000 Le Mans

Tél : 02 43 88 59 48 – www.fne-sarthe.fr/





FNE Sarthe demande :

Le retrait de cette réforme du CEP tant qu'aucune étude d'impact complète et territorialisée n'a été réalisée.

Une étude d'impact de cette réforme soit réalisée avant qu'elle ne soit adoptée. Une enquête sur les conséquences (types de logements, ménages touchés,

...) et biens fondés d'une telle réforme doit être menée par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques -OPECST

Le maintien du CEP à 2,3, cohérent avec le mix énergétique français.

Le renforcement des politiques de rénovation énergétique, notamment pour les logements sociaux et les passoires thermiques, massivement présentes dans notre région.

Contact :

Sabrina Poirier, directrice de FNE Sarthe

02.43.28.47.93 _ sabrina.poirier@fne-sarthe.fr

10 rue BARBIER _ 72000 Le Mans (tram université arrêt éperon)

ou

Jean-Christophe GAVALLET, Président de FNE Sarthe,

06 88 14 57 98 _ jc.gavallet@gmail.com

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SARTHE

Fédération départementale des associations de protection de l'environnement

Association loi 1901 membre de FNE pays de la Loire, Graine pdl et Fnaut

Agréée « protection de la nature » ; « jeunesse et éducation populaire » ; « habilitation »

10 rue Barbier 72000 Le Mans

Tél : 02 43 88 59 48 – www.fne-sarthe.fr/

